

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 040-214002842-20240702-20240702_11-DE



DEPARTEMENT DES LANDES (40)
VILLE DE SAINT-VINCENT DE TYROSSE



24 avenue Nationale
40230 SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Tel : 05 58 77 00 21
contact@tyrosseville.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUILLET 2024

N° 20240702_11

L'an deux mille vingt-quatre, le deux juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Vincent de Tyrosse, dûment convoqué le vingt-six juin, s'est réuni en Mairie, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Régis GELEZ, Maire en exercice.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	29	Date de convocation	Le 26 juin 2024
Nombre de présents	24	Date d'affichage	Du 5/07/2024 au 6/09/2024
Nombre de pouvoirs	5	Secrétaire de séance (conformément à l'article L 2121-17 du CGCT)	M. Pierre LAFFITTE
Suffrages exprimés	29	Rapporteur	M. Jean-Marie LAFITTE
Nomenclature	2.1	Certifiée exécutoire	Le 5 juillet 2024

PRESENTS : M. Régis GELEZ, M. Pierre LAFFITTE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL, M. Régis DUBUS, Mme Christine GAYON, M. Guy LUQUE, Mme Emmanuelle BRESSOUD, M. Jean-Marie LAFITTE, Mme Sylvie BARTHELEMY, M. François MARTOUREY, Mme Patricia MORENO, Mme Céline WAGNIART, M. Thierry ZALDUA, Mme Christelle ELOZEGUY, M. Julien LEROY, Mme Patricia GATEL, M. Stéphane JACQUOT, Mme Adeline COUMAILLEAU, Mme Marielle LABERTIT, M. Gilles DOR, Mme Fusilha DESTENABE, M. Daniel GAUYAT, Mme Hélène LASSALLE, M. Bruno LAGRAVE

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Alain LACAVE, pouvoir à M. Jean-Marie LAFITTE ; M. Joffrey ROMAIN, pouvoir à M. Régis DUBUS ; Mme Béatrice DUCASSE, pouvoir à M. François MARTOUREY ; Mme Coralie LECOLIER, pouvoir à Mme Marielle LABERTIT ; M. Thomas CASAMAYOU, pouvoir à M. Gilles DOR

Quorum atteint : conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil Municipal est valablement autorisé à délibérer.

OBJET : DÉNOMINATION DE VOIES PROJET « CANOPEE » – VOIE ROMAINE

La Société BOUYGUES IMMOBILIER va réaliser un ensemble immobilier de 384 logements sur les parcelles cadastrées AX 2, AX 114, AX 115, AX 116, AX 58, AX 61, AX 70, AX 71, AV 58.

Pour desservir ces logements, des voies internes au projet vont être créées.
Il est donc nécessaire de dénommer ces futures voies.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

VU l'article 169 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,



VU le décret n°2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions,
VU l'article L321-4 du Code des relations entre le public et l'administration,

CONSIDÉRANT la présentation de cette question à la Commission « Urbanisme – Voirie – Bâtiments communaux – Travaux » qui s'est réunie le 16 avril 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la dénomination de ces voies nouvelles à créer comme suit :

- Rue 1 : Rue du Violon
- Rue 2 : Rue de la Sansonha (vielle à roue)
- Rue 3 : Rue de la Flabuta (flute)
- Rue 4 : Impasse du Clarin (hautbois)
- Rue 5 : Impasse de la Boha (cornemuse)
- Rue 6 : Impasse de l'Accordéon
- Rue 7 : Impasse du Tambourin
- Rue 8 : Impasse du Galoubet (flute)



DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

(1 vote contre : M. Régis DUBUS, du Groupe « Ensemble pour Tyrosse »)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La saisine de la juridiction peut se faire par envoi sur papier, dépôt sur place ou en ligne via le site sécurisé : www.telerecours.fr.



Le Maire,
Régis GELEZ.

Le secrétaire,
Pierre LAFFITTE.